

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-049

Lecture publique

Développement de l'offre patrimoniale en  
faveur des publics des Médiathèques de  
Roannais Agglomération

Don d'archives familiales de  
Madame Yvette Simond à  
Roannais Agglomération

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	29 FEV. 2024
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'article L1 et l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatifs à la cession des biens des personnes publiques ;

Vu l'article L310-1 A de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique confirmant le rôle des bibliothèques dans la transmission aux générations futures du patrimoine qu'elles conservent ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle – Lecture publique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant délégation de pouvoirs au Président pour accepter les legs et dons y compris dans le cadre du mécénat quelle que soit leur nature ;

Considérant que les Médiathèques de Roannais Agglomération ont pour mission de collecter le patrimoine écrit et local en visant à l'exhaustivité en vertu de l'annexe V Charte de politique documentaire du Règlement intérieur des médiathèques ;

Considérant que le secteur Patrimoine de la Médiathèque Roannais Agglomération – Roanne conserve et valorise la documentation locale roannaise, sous ses diverses formes, qu'il s'agisse de monographies, documents iconographiques ou d'archives ;

Considérant que Madame Yvette Simond, fille d'Anthelme Simond journaliste et bibliothécaire à la Ville de Roanne dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle, propose de donner à Roannais Agglomération un ensemble d'archives (manuscrits, correspondance, articles, photographies) relatif à l'histoire de Roanne au XIX<sup>e</sup> siècle et à l'activité politique et professionnelle d'Anthelme Simond ;

Considérant que cet ensemble vient compléter les archives concernant la famille Simond déjà présentes dans les collections patrimoniales de la Médiathèque de Roanne, et qu'il constitue un apport historique indéniable ;

Considérant que ces archives seront signalées dans le catalogue des Médiathèques avec la mention « Fonds Simond » et feront l'objet d'une communication auprès du public conformément à la vocation de diffusion des savoirs et du patrimoine des médiathèques ;

**DECIDE**

- D'accepter le don d'archives de Madame Yvette Simond auprès de Roannais Agglomération ;
- D'intégrer ces fonds dans les collections patrimoniales de la Médiathèque de Roannais Agglomération - Roanne, afin de permettre leur consultation par les usagers qui le souhaitent.

*Par délégation du Conseil communautaire*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**,  
Maire de Roanne